

Vivre à Mazille

AVRIL 2017

Saint
Blaise ...



... le
retour

N°122

Infos pratiques

Ouverture de la mairie

Ouverture de la mairie
Les permanences hebdomadaires ont lieu : Le jeudi de 9h30 à 12h30.
En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez laisser un message :
Téléphone répondeur fax : 03 85 50 81 17
Adresse électronique :
mairie.mazille71@orange.fr
En cas d'urgence, il est toujours possible de s'adresser au Maire ou à un des adjoints :

Jean-Marc CHEVALIER > 06 80 35 29 28
Patrick SIMON > 06 74 35 88 34
Jacques BOURGEOIS > 06 30 24 81 21
Jean Baptiste MARTINOT > 06 81 05 47 34

Changement de domicile :

Les personnes s'installant à Mazille sont invitées à se présenter en mairie aux heures d'ouverture afin d'accomplir les formalités d'usage. Il en va de même pour les personnes déménageant hors de la commune.

Recensement citoyen :

Les jeunes, filles et garçons, nés entre le 1er janvier et le 30 juin 2001 doivent venir se présenter en mairie avant le 30 juin 2017 ... munis du livret de famille de leurs parents.
Attention ! Lors du passage en mairie, il sera remis à l'intéressé(e) l'attestation qui est obligatoire pour toute inscription à un examen (B.E.P, BAC, permis de conduire, etc.) ou à un concours.

Salle de l'AIC :

Les particuliers souhaitant louer la salle de l'A.I.C sont invités à s'adresser à la responsable :
Monique GERMAIN > 03 85 50 83 72
ou son adjointe :
Marie Christine PEREIRA > 03 85 50 84 31

Déchetterie :

La déchetterie intercommunale du SIRTOM du Clunyois située dans la zone du Pré Robert (près de la cimenterie), accès par la route de la Corbette est ouverte au public du 1 avril au 31 octobre selon les horaires suivants :

Lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Mercredi et le Samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Vendredi de 14h à 18h.

Rappel : La déchetterie reçoit les déchets verts, les ferrailles, les papiers, les cartons de grande taille, les autres encombrants non recyclables, les déchets ménagers spéciaux (huiles usagées alimentaires...), les huiles de vidange, les piles et les batteries, les produits chimiques (pots de peinture, solvants...), les textiles (repris par Terre des Hommes), les gravats.

Pour tous renseignements, téléphoner au : 03 85 59 26 98.

Pôle emploi

S'informer, s'inscrire, consulter son dossier, joindre un conseiller... Pour les demandeurs d'emplois, communiquer avec le POLE EMPLOI devient plus simple. Le 3949 est le numéro à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services. Un espace complet d'informations et de services est également en ligne sur : www.pole-emploi.fr

Le pôle emploi reçoit les demandeurs d'emploi, avec ou sans rendez-vous, au site d'accueil de proximité :
Maison de l'Emploi, 10, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 71000 Mâcon.

Horaires :

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h15.
Le jeudi de 13h15 à 16h15.

Bibliothèque intercommunale :

Tél : 03 85 50 80 59
Prêt gratuit pour les habitants de Bergesserin, Mazille et Sainte-Cécile

Nouveaux horaires :

Mercredi de 15h à 17h00
Samedi de 10h à 12h00
Bibliothèque Intercommunale
"Les Perrières" 71250 Mazille
bib.perrieres@wanadoo.fr



MAIRIE DE CLUNY NOUVELLES MODALITES DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Conformément à la circulaire préfectorale du 8 février dernier, et à partir du 22 MARS 2017, les cartes d'identité seront maintenant, comme les passeports, délivrées par les communes équipées de dispositifs de recueil. La commune de CLUNY dispose de ce recueil et afin d'organiser au mieux ce surcroît de travail, nous tenions à vous apporter quelques informations à destination des usagers de votre commune :

- La demande et le retrait de la CNI et du passeport se feront uniquement sur RV aux jours et horaires suivants :

Du lundi au jeudi inclus : de 14 h à 16 h 30
Le vendredi de 9 h à 11 h 30
samedis de 9 h à 11 h 30 par mois
Téléphone pour RV : 03 85 59 05 87

Comme pour les passeports, la prise d'empreinte digitale est obligatoire, le demandeur devra donc être présent. Pour les jeunes, présence obligatoire avec l'un des parents et prise d'empreinte à partir de 12 ans.

D'autre part, afin de simplifier les démarches des administrés et simplifier également notre intervention, il est souhaitable d'orienter le demandeur sur le télé-service « pré-demande passeport » et « pré-demande carte d'identité » à partir du lien ci-dessous :
<http://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Dans le cas contraire, vous devez toujours fournir à vos administrés le cerfa correspondant ainsi que la liste des pièces à fournir. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.
Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI
Responsable Service Population

Sommaire

Infos pratiques	p 2
Passeport et CNI : nouveautés p 3	p 3
Les vœux du maire	p4-7
Remerciements Centre Rural	p8
Fête de la bière	p9
Sortie en forêt avec la commission des bois	p10-13
Repas des aînés à Montmelard	p14
Conseil municipal	p15-17
Le compostage	p18
Pays Sud Bourgogne	p19-20
Commémoration du 11 novembre	p21-23
Conseil municipal	p24-25
La première guerre mondiale (suite)	p26-30
Hommage à Michel Bouillot	p31-33
Activités et manifestations 2017 Association « Les Amis de Michel Bouillot »	p34
Conseil municipal	p35-37
Clubs des aînés	p39-40
Marché de Noël à Chamrouge	p41
Exercice incendie à l'EHPAD	p42
Halte aux dégradations	p43
Les mots croisés de Marie-Pierre	p44
Calendrier Don du sang	p45
Solution des jeux - Bibliographie Ours	p46
État civil	p47-48

Les vœux du maire

*Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Maire honoraire,
Mesdames, Messieurs les anciens adjoints,
les anciens conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs du personnel municipal.
Madame l'institutrice,
Mesdames les présidentes d'associations,
Messieurs les présidents d'association.
Mesdames, Messieurs les bénévoles.
Mesdames, Messieurs,*

Chers amis,

C'est avec beaucoup de joie que le conseil municipal, et moi-même, nous vous accueillons pour cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Nos souhaits de bonne année, de bonne santé, de prospérité dans vos projets, vont à chacun de vous, à vos familles, à vos entreprises ainsi qu'à l'ensemble de la population de notre village. Nous avons une pensée particulière pour ceux qui sont les plus démunis, qui ont du mal à retrouver un emploi, qui souffrent de maladie, de solitude et pour ceux qui nous ont quittés en 2016.

Nos pensées les plus sincères vont aux familles de Sœur Maria del Carmen Aragon Aguirre, de Pierre Blanc.

Nos pensées vont aussi à toutes les familles endeuillées par les actes barbares du terrorisme aveugle dans notre pays et dans le monde entier.

Notre commune bénéficie d'un tissu associatif riche et dynamique, permettant de développer et d'animer la vie locale qu'elle soit sociale, culturelle ou sportive.

Cette vie associative est le lien important



à la vie de notre village, à son dynamisme.

Nous invitons, ceux qui le souhaitent, à venir renforcer les différentes associations pour apporter un dynamisme supplémentaire, et organiser des manifestations dans notre village.

Malgré une conjoncture très difficile pour tout le monde, les manifestations qui de sont déroulées pendant l'année écoulée, ont rencontré un grand succès.

La dernière manifestation avec la venue du père Noël sur notre commune a rencontré un vif succès. Merci à l'entente Mazillonne et à l'association Moto RN 79.

Nous voulons remercier et saluer tous les membres des associations, les bénévoles de la commune pour leur implication dans les différentes manifestations organisées en 2016.



Je veux remercier ici tous les élus du conseil municipal qui, par leur présence, participent à la bonne marche de la commune par leur participation à l'ensemble des commissions et par leur présence sur la commune.

Je pense à nos entreprises locales, à nos agriculteurs qui ne sont pas rémunérés à leur juste valeur.

Je pense à nos commerçants, retraités, salariés qui travaillent dur et qui se battent pour assurer l'avenir de leur famille.

La conjoncture économique, nous a imposé d'avoir une gestion rigoureuse des comptes pour la gestion de la commune.

Entre 2008 et 2016, aucun des taux des 4 taxes n'a été augmenté.

Les personnes raccordées au réseau d'assainissement ont vu que le prix du mètre cube a baissé de l'ordre de 10% par an depuis 2008, ainsi qu'une réduction importante du prix de l'abonnement. (de 57 euros à 50 euros annuel, réduction environ 12%.



Pour 2017, le prix du mètre cube passera de 1,4 euros à 1,2 euros (moins 14%).

En 2015, nous avons baissé le taux des 4 taxes de 2%

En 2017, la situation sera identique. Nous aurons une gestion rigoureuse des comptes de la commune.

Les réalisations de 2016 :

Notre église St Blaise : Projet d'assainissement et restauration intérieure.

C'est le démarrage du projet en novembre 2015, démarré depuis 2008, aussi.

Le montant estimé des travaux en 2016 était de 409 000 euros ht.

Le projet se terminera avant la fin du premier semestre 2017.

Compte tenu des différentes élections prévues en 2017, nous prévoyons de faire l'inauguration officielle le 24 juin 2017.

Les vœux du maire

Nous saluons les membres du fonds de dotation et les nombreux donateurs. Des bons de souscription ont été fournis dans le dernier VAM.

N'hésitez pas à donner pour ce bel édifice. Je voulais saluer les responsables désignés par la mairie, Messieurs Bourgeois et Moyne qui ont suivi en permanence ce chantier démarré en novembre 2015. Merci à Monsieur Chardeau qui a assisté aussi les entreprises dans ce projet.

Projet du lavoir de Goleron :

C'est la restauration du toit du lavoir et d'un mur en pierre sèche. Merci à Patrick Simon, Jacques Bourgeois, Gérard Moyne pour avoir monté le dossier avec l'agence du patrimoine. Merci à Gérard pour la fourniture de tuiles anciennes.

Projet de l'ancienne chapelle à la ville.

Mise en place de chéneaux cuivre pour protéger le bâtiment.

Projet de la route , porte du Nord :

Mise en place d'une barrière de sécurité.

Projet accessibilité BIB.

Merci à l'entreprise Woog d'avoir réalisée les travaux.

Recensement 2016 : Merci à Manon Perreira d'avoir effectué le



recensement sur la commune.

Projets 2017

Terminer les travaux de l'église ST BLAISE et inauguration.

Projet aménagements bourg.

Enterrement des lignes électriques dans le bourg et les réseaux secs. (c'est fait). Aménagement des accotements et signalétique du bourg.

Budget : 178 183 euros ht ferme, et 16 220 euros conditionnelle.

Subventions obtenues :

Département : 7500 euros
Réserve parlementaire : 5000 euros
DETR 2016 : 24770 euros
Amende de Police : 6100 euros + 712 euros pour un radar pédagogique.
Soit 82 207 euros.
Reste à charge à la commune 95 976,35 euros, répartis sur les budgets correspondants.

Mettre en conformité l'accessibilité de l'école

Travaux de voiries :

• chiffrage à réaliser sur différents secteurs. Néronde, les Naudins, Champ Carré, les Grands Genêts, Route Neuve .

Information :

Stage de formation premier secours. La mairie a déjà passé commande à la croix Rouge de 12 stages pour les habitants de la commune.

Les personnes intéressées doivent venir s'inscrire à la mairie avant fin mars 2017.

Incivilités : La municipalité a constaté des incivilités à la porte du nord. Les barrières de sécurité sont taguées et la partie engazonnée est victime

du passage intentionnel de quads, moto ou pick-up.

Les véhicules identifiés ont été repérés par les riverains et signalés en mairie. Une main courante sera déposée en gendarmerie.

Concernant les associations.

Nous remercions le travail accompli par toutes les associations de la commune ainsi que par les bénévoles pendant cette année 2016.

Je voulais remercier toutes les personnes des différentes communes qui se sont impliquées de manière Bénévole dans l'activité de la bibliothèque intercommunale.

Je remercie aussi les bénévoles pour leur excellent travail dans le cadre de l'opération "coup de pouce".

Nous remercions aussi madame Jaunay pour son implication avec les enfants de l'école et pour ses interventions à la maison de retraite.

Nous remercions les différentes associations pour leur ouverture sur le monde : "Solidaire Action" pour le Burkina.

A cette occasion je voulais rendre hommage à Pierre Blanc, le fondateur de cette association, membre de l'AIC, du centre Rural.

La MFR réalise différentes manifestations et portes ouvertes.

Le centre rural, pour ses différentes animations, concours de pétanque. La maison de retraite de Champ Rouge, pour son innovation cette année avec son sixième marché de Noël, sa participation à la création des jardins intergénérationnels avec la MFR et des animations journalières pour nos anciens.



L'APE, pour l'ensemble de ses manifestations. l'association du restaurant scolaire pour les écoliers du RPI.

Les Cavaliers des Varennes, le Réveil de Mazille, les Amis de Michel Bouillot.

L'AIC pour son accueil "loisirs d'enfants" du canton pendant la période estivale.

Bienvenue dans notre village, aux nouveaux habitants.

Maintenant nous allons honorer notre employé communal M. Alain Chardeau, par la remise de la médaille communale et départementale "Argent" pour 20 ans de service. Il est à noter que M. Alain Chardeau travaille pour la commune de Mazille depuis 1989, soit 28 ans de service.

Nous remercions les membres du conseil municipal pour la préparation du buffet. Je vous renouvelle mes vœux et vous invite à lever ensemble le verre de l'amitié.

JM CHEVALIER,
Maire



Remerciements Centre Rural

Le centre rural de Charly remercie la municipalité pour sa participation au bon déroulement de la fête du mai qui s'est déroulée le 1 mai 2016, malgré le mauvais temps qu'il y a eu le week-end du 1^{er} mai.

La manifestation a eu un très bon succès et un très bon retour au niveau de la population. La fête de mai sera reconduite le 1^{er} mai 2018.

Manifestation pour année 2017 :

Plaisir du théâtre le samedi 10 juin 2017 à 20 h à Charly
Concours de pétanque le dimanche 2 juillet



La fête de la bière



La fête de la bière le 20 août à Mazille

La fête de la bière a été l'occasion de fêter les 40 ans de l'Amicale Intercommunale de Charly.

Plus de 250 personnes étaient présentes pour cet anniversaire afin de partager, entre autre, les bières venues de Belgique.

Cette journée a été marquée par la disparition d'un de ses membres fondateurs, Pierre BLANC, chacun à sa façon l'a associé à cette soirée en ayant pour lui et Maryse une forte pensée amicale et fraternelle. Pierrot avait eu l'idée de cette soirée, qui connaît toujours le même engouement auprès de la population.

Le temps était de la partie, une soirée sympathique sous le chapiteau dressé devant la maison de Charly pour abriter les convives venus déguster la traditionnelle choucroute. Les bénévoles portaient pour l'occasion un magnifique tee shirt spécialement floqué pour le 40^{ème} anniversaire de l'association.

Une très bonne ambiance rythmée par les musiques folk et blues et un peu plus tard dans la soirée une ambiance plus Rock.



Sortie en forêt avec la commission des bois

Visite de nos bois avec la Commission

Rendez-vous avait été pris pour une deuxième visite des bois de la Commune de Mazille avec M. Benjamin Mariotton, responsable ONF pour tout le secteur du Clunisois, et en charge du suivi du plan d'exploitation et gestion de la forêt de Mazille.

Monsieur Jean-Marc Chevalier et les membres de la « commission Bois » avaient aussi invité M. Loïc Musy, collaborateur de la Communauté de Communes du Clunisois chargé de la formation des membres des commissions « bois » des communes, et plus généralement des aspects de gestion sylvicole dans un cadre écologique.

Le vendredi 19 août 2016, ces cinq personnes se sont retrouvées au champ de foire, et se sont rendues sur la partie Sud du massif (la partie Nord avait fait l'objet d'une précédente visite relatée dans le VAM n°119).

Cette partie de la forêt, située en-dessous de la forêt domaniale des Trois Monts, comprend respectivement, en descendant vers le sud, les parcelles 9 à 1, et 28 à 31. La parcelle 30 ne se trouve pas dans cette zone, mais tout au nord, au lieu-dit « Gros Buisson » en dessous de « Vers le Bois ».

Après avoir longé les parcelles 9 à 5, le groupe s'est arrêté sur la nouvelle plateforme de stockage, à l'entrée de la parcelle 5. (voir plan)

Les parcelles 4 et 5 (dans leur partie avant le chemin qui redescend au lavoir de Bradon), après avoir subi une coupe blanche dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale, avaient fait l'objet, au printemps, d'une plantation d'épicéas.



Contrairement aux craintes des élus, les reprises des jeunes plants étaient quasi un « sans-faute », grâce à un printemps tardif et des pluies importantes jusqu'en juillet. Par contre, comme dans la parcelle 22, les ronces se sont développées et ont envahi les plantations récentes comme rarement au cours des années dernières (un « dégagement » est prévu à l'automne).

Les jeunes plants avec des aiguilles de couleur rousse sont le tribut payé aux chevreuils, qui utilisent l'écorce des jeunes résineux comme dentifrice et les pèlent définitivement.

La cueillette de mûres en début de maturité a été l'occasion pour M. Mariotton de mettre en garde son auditoire contre l'échinococose. Cette maladie provoquée par l'équinocoque ou sa larve est véhiculée par les renards et autres sauvagines et transmise par leur salive, et surtout leurs déjections liquides et solides. Elle ronge le foie des personnes contaminées, pour aboutir à la mort en cinq à quinze ans selon les personnes, sans qu'il n'y ait aucun remède.

Il recommande de ne pas cueillir les baies trop près du sol, susceptibles d'avoir été



souillées. De même, au printemps, les amateurs de pissenlits jouent avec leur vie (difficile de savoir par qui les salades de printemps ont été arrosées) et la prudence s'impose.

La parcelle 28, en partie vidée par les derniers affouagistes, n'a pas intéressé les marchands de bois de chauffage, tant à cause des essences (leurs clients sont de plus en plus sélectifs avec les chauffages à haut rendement), que de la difficulté d'exploiter la partie pentue. Il faudra y ajouter

les parcelles 1 et 2, dont le taillis aurait déjà dû être coupé, selon le plan qui vient à expiration en 2018.

La visite de la parcelle 26 a permis de constater que, sur ce terrain orienté plein sud, et exposé aux sécheresses avec un sol pauvre en nutriments, elle convient bien aux résineux, dont les pousses ont atteint 80 cm cette année. Cette parcelle a fait l'objet d'un nouveau passage du broyeur, à raison d'un espace sur deux entre les rangées de sapins.

M. Marioton est intervenu sur quelques sapins en supprimant les lianes de chèvre-feuille, qui est un parasite destructeur pour les arbres de nos forêts, contrairement au lierre, qui ne détruit pas les arbres sains, tout en abritant toute une faune, et favorisant la biodiversité (il ne détruit que les arbres trop vieux ou manquant de vigueur).



L'équipe a poursuivi son inspection en longeant le chemin qui sert d'accès à la forêt depuis Champrouge, entre les parcelles 26 et 29/1, 29/2 et 31.

La parcelle 31 a fait l'objet d'une éclaircie importante (la première depuis la plantation il y a environ 30 ans). Cette éclaircie avait été reportée faute de coupe du taillis de feuillus en bordure et dans la plantation.

Les engins des exploitants forestiers ont un peu « ravagé » les abords du chemin, et ont créé de nouvelles ornières, alimentées par la résurgence en bas de la parcelle 26. A noter que, si ces modifications ont asséché la bauge où les sangliers pratiquaient les bains de boue avant d'aller frotter leurs soies et leurs parasites au bas des sapins environnants, ces ornières ont été colonisées par une espèce très protégée: le crapaud sonneur à ventre jaune, ainsi que des salamandres, et toute une faune d'insectes. Ne tarissant pour ainsi dire pas, même en plein été, ces baignoires naturelles constituent un abreuvoir précieux pour les habitants de la forêt.

reste à couper le taillis qui est resté sur cette parcelle, de même que celui de la parcelle 28, et il faudra, pour attirer les marchands de bois (bûches ou plaquettes), et respecter le plan d'exploitation auquel veille l'O.N.F, (et aussi la Préfecture), y adjoindre d'autres parcelles dont la purge a dû être reportée pour faire un lot susceptible de les intéresser.

La sortie a été conclue par un repas tiré du sac, sur la place du champ de foire, à l'ombre des tilleuls centenaires, en un bel après-midi du beau mois d'août 2016.



Repas des aînés à Montmelard

Repas du CCAS 18 septembre 2016 restaurant le ST CYR 71520 MONTMELARD

C'est avec plaisir que les membres du CCAS de Mazille ont accueilli, au restaurant le ST CYR A Montmelard, les aînés de la commune pour le repas de fin d'année.

Une cinquantaine de personnes a répondu présent à ce repas festif, servi dans un cadre bucolique.

Chacun a pu apprécier les plats raffinés de haute qualité, et un service de tout premier ordre, proposés par le restaurant.

Dans une ambiance conviviale, les membres du CCAS ont remis les cadeaux aux conscrits de l'année présents.

Andrée Guillemin, pour ces quatre-vingts ans, Marie Thérèse et Bernard Arbona, pour leurs quatre-vingts ans et Michet Petozzi pour ses soixante-dix ans.

Chants, histoires ont ponctué tout cet après-midi convivial.

Le Maire de Mazille,
Jean-Marc CHEVALIER



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2016 à 20 heures

Présents : Jean Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jacques BOURGEOIS, Jean-Paul LEGROS, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Michel PETOZZI.

Excusés : Jean Claude LUCAS - Jean-Baptiste MARTINOT - Laure MICHELET - Roger LAHU

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du conseil municipal 20h00

Secrétaire de séance : Patrick SIMON
Secrétaire administrative :
Nathalie DA SILVA

1 • Approbation du procès-verbal du 1er juillet 2016 :

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du dernier conseil municipal.

2 • SYDESL 71

Suite à un courrier du SYDESL proposant le changement des lampes vétustes, Le Maire demande à ce que nous nous assurions que ces travaux n'aient pas été déjà réalisés.

Il se charge de prendre contact avec M. Chambard.

3 • Communauté de Communes du Clunisois :

Du fait de l'intégration de 9 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017, il est demandé au conseil municipal de valider la nouvelle fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CCC.

Cette Nouvelle disposition entraîne la perte d'un délégué communautaire titulaire pour les communes qui en comptaient deux. Les communes comptant plus de 2 délégués communautaires conservent le même

nombre de délégués.

Représentant de la commune au sein du conseil communautaire :

Titulaire Monsieur le Maire Jean Marc CHEVALIER - suppléant Patrick SIMON.

Le conseil municipal marque son désaccord en votant à l'unanimité contre cette disposition.

Projet de statuts de la Communauté de Communes du Clunisois.

Il est donné connaissance au Conseil Municipal des changements apportés aux statuts de la CCC pour être en conformité avec à la loi NOTRe.

Le conseil Municipal vote l'adoption de ces nouveaux statuts par 5 voix pour et deux contre.

4 - Groupement de commandes - entretien voirie

Il est présenté au conseil municipal la convention entre les communes de Château - Ste Cécile et Mazille portant sur un groupement de commandes pour l'achat de matériaux de recouvrement de chaussée.

Le conseil municipal souhaite que soit intégrée à cette convention la mention de répartition des frais de publication, de gestion et administratif entre les 3 communes.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette convention de groupement de commandes.

Représentant de la commune de Mazille au sein de la commission «groupement des 3 communes» sont proposés : titulaire Patrick SIMON et suppléant Jean Marc CHEVALIER. Le conseil municipal valide à l'unanimité la nomination de ses 2 représentants.

5• Aménagement et sécurisation centre bourg (RD17)

Le point est fait sur les travaux en cours de l'enfouissement des réseaux secs et électriques au centre bourg. Le branchement des compteurs devrait se faire courant octobre et le revêtement bitouche fin septembre.

Restera à programmer avec les services concernés, EDF- ERDF- Orange la dépose et l'enlèvement des poteaux bois et ciment. Le conseil municipal demande que les poteaux en bois restent sur la commune.

Sécurisation du bourg

La commission voirie soumet au conseil municipal les plans d'aménagement et de sécurisation du centre bourg et du champ de foire conçus par le cabinet INGEPRO sur les recommandations de la commission communale.

Après examen, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'aménagement et de sécurisation du centre bourg et du champ de foire.

Estimation des coûts

Projet global comprenant l'aménagement et la sécurisation du centre bourg plus l'aménagement de places de parking sur le champ de foire.

Assainissement > 88 488 €.

Tranche ferme > 90 759 €

Tranche conditionnelle > 6 105 €

Soit : 195 352 €

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres et à signer tout document relatif à ce projet.

6• ROPD 2016

Redevance pour occupation du domaine public 2016 est de 682.60€

A l'unanimité, le conseil municipal valide le ROPD 2016

7• Sites clunisiens

L'association "Les sites Clunisiens" a procédé à une nouvelle répartition de ses membres au sein de son conseil.

Sont proposés : titulaire Jacques BOURGEOIS - suppléant Guy BACHELET

A l'unanimité, le conseil Municipal valide cette proposition.

8• Réception des travaux de la bibliothèque

Les travaux d'aménagement de la bibliothèque permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite sont terminés.

9• Questions diverses

L'ONF propose de reporter à 2019 les coupes initialement prévues en 2017.

Avant de rendre sa décision, le conseil demande à la commission des bois de revoir avec Monsieur Benjamin Marioton le planning de l'ensemble des coupes sur notre commune.

Demande de subvention de l'AIC

Dans le cadre du plan ADAP, l'AIC doit procéder au remplacement de la porte d'entrée aujourd'hui non conforme.

Le conseil municipal décide d'accorder une aide exceptionnelle pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 1500€.

Cette aide sera versée sur la présentation de la facture acquittée.

Campagne de stérilisation des chats errants

Devant la recrudescence de chats errants sur notre commune. Une étude sera réalisée pour connaître les modalités d'une telle campagne en partenariat avec l'association 30 millions d'amis.

Le Vernay mur endommagé

Suite au passage du débroussaillier communal, un mur de pierres sèches s'est effondré sur la propriété de M. Le Bouteiller. Il est demandé de faire des photos pour faire une déclaration auprès de notre assureur.

Le conseil donne son accord.

Adressage et marquage des hameaux

Dans le cadre de la future arrivée de la fibre optique sur notre commune, seules les habitations « géolocalisées » pourront recevoir ce nouveau moyen de communication.

Afin d'anticiper, nous demanderons à La Poste de venir nous présenter son action de soutien à cette opération.

Le conseil donne son accord.

Courrier de la société de chasse

La société des chasseurs sollicite l'utilisation du local des boules (La Priale) pour se rassembler le samedi matin avant les battues et se retrouver à midi pour éventuellement déjeuner.

Après discussion, le conseil municipal estime que le local, en l'état : pas d'eau, pas de chauffage, et prochainement pas d'électricité ainsi que les fermetures dangereuses, ne peut être proposé pour ce type d'usage.

Dans un proche avenir, l'équipement de ce local sera revu pour décider d'aménagements compatibles pour recevoir du public.

Sécurisation de l'ensemble école - mairie-logement

Le conseil va étudier un moyen pour sécuriser ce lieu où sont accueillis les enfants pour répondre aux obligations de sécurité des espaces recevant des publics et plus particulièrement des enfants.

Droit de redevance pour le percepteur

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition du trésorier Monsieur Voisin pour l'exercice 2016

Abonnement au JSL via internet

Le conseil donne son accord pour abonner la mairie de Mazille à ce support d'informations.

Clé signature électronique

Les documents administratifs de gestion, de facturation et autres, se font par voie électronique. Pour faciliter ce travail, il est possible de se procurer auprès du trésor public ce type de clé sécurisée avec la signature du Maire et ce pour toutes les opérations administratives.

Le conseil donne son accord

Formation « gestes premiers secours »

Nous interrogerons la Croix Rouge française pour connaître les modalités et coûts d'une formation aux premiers gestes de secours à l'intention de nos administrés.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le compostage



Chez vous ou collectivement, le compostage est un procédé simple et facile de transformation biologique des matières organiques qui permet de réduire le volume d'ordures ménagères traitées par la collectivité et ainsi contribuer à la préservation de l'environnement tout en créant une nouvelle matière première : **Le COMPOST**.

En présence d'eau et d'oxygène une fermentation s'opère : des micro-organismes transforment les déchets pour former, après maturation, du compost, un produit stabilisé, hygiénique et riche, pratiquement indispensable dans les jardins.

Le SIRTOM met à votre disposition pour la modique somme de 10€, des composteurs individuels disponibles à l'adresse suivante : **SIRTOM ZA** pré St Germain 16, rue A. SCHMITT 71250 CLUNY.

Des sites de compostages collectifs sont également installés dans 15 municipalités et d'autres installations sont prévues pour l'année à venir. Si vous n'avez pas la possibilité de composter chez vous, ces placettes sont à votre disposition. Si toutefois votre commune n'est pas équipée, adressez-vous à votre mairie qui prendra contact avec le **SIRTOM**.

Pour plus d'informations, consultez le site internet du **SIRTOM**. Vous y trouverez des infos et des liens.

Sirtom de la vallée de la Grosne : www.sirtomgrosne.fr

Pays Sud Bourgogne



LE PAYS SUD BOURGOGNE,
ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF !

LE PAYS SUD BOURGOGNE

Le Pays est à la fois un territoire, une communauté d'acteurs qui vivent et travaillent sur ce territoire ainsi qu'une structure qui permet de faire connaître et reconnaître cette entité fédératrice, identifiée par un sentiment d'appartenance à un même bassin de vie.

En 2017 avec la fusion des intercommunalités, le Pays Sud Bourgogne se composera de 123 communes regroupées au sein de 4 intercommunalités. Le territoire représentera environ 113 000 habitants pour une superficie de près de 1200 km². Il est une synthèse entre monde rural et monde urbain.



Les principales missions du Pays Sud Bourgogne sont les suivantes :

- La mobilisation des acteurs du territoire autour de questions portant notamment sur le développement économique, le tourisme, l'habitat, le numérique ou encore la santé
- L'accompagnement des porteurs de projets, l'émergence de projets
- L'animation du Conseil de Développement
- L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation de programmes contractuels : Contrat de territoire et programme LEADER notamment
- La mise en place d'opérations collectives d'échelle Pays

La « valeur ajoutée Pays Sud Bourgogne » se mesure à la capacité du territoire à fédérer les initiatives, à mutualiser les moyens, à coordonner et mettre en réseau les acteurs, pour mieux répondre aux attentes des citoyens, des collectivités, des socioprofessionnels, des entreprises...

Commémoration du 11 novembre

Le Pays Sud Bourgogne porte aussi des opérations collectives dans les domaines suivants :

Le tourisme : mise en réseau des acteurs touristiques, coordination d'outils de promotion communs, organisation d'événements (rencontres régionales de l'œnotourisme, participation au Chardonnay Day), animation du Label Vignobles & Découvertes...

Le développement économique et la promotion territoriale : mise en réseau des acteurs économiques, actions collectives de promotion territoriale et de prospection...

L'énergie et l'habitat : mise en place et animation d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé " Rénover en Sud Bourgogne".

Le numérique : développement des usages et services numériques

La santé : élaboration et animation d'un contrat Local de Santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé

CONTRAT DE TERRITOIRE ET PROGRAMME LEADER: 2 DISPOSITIFS DESORMAIS OPERATIONNELS



Le Pays Sud Bourgogne et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont signé, le mardi 22 novembre 2016, le nouveau contrat de Territoire (2016-2017) ainsi que la convention LEADER (2016-2020).

Il aura fallu deux années de mobilisation des élus et des partenaires locaux pour définir une nouvelle stratégie de développement territorial, rédiger un contrat de Territoire ainsi qu'un programme LEADER qui permettront d'engager des projets et de mobiliser des financements supplémentaires.

Le **Contrat de territoire**, qui présente une stratégie globale, **apportera notamment une réponse en terme de développement économique, de services et d'accueil des porteurs de projets**. Le Pays Sud Bourgogne négociera chaque année une enveloppe financière avec le Conseil régional au regard des projets à mettre en œuvre sur l'année à venir.

Pour compléter et renforcer son action, **le Pays Sud Bourgogne s'appuiera sur le dispositif LEADER** pour creuser des pistes de développement local **en ciblant l'activité touristique comme levier pour l'attractivité et pour favoriser l'émergence de projets d'installation sur le Pays**. Le montant de l'enveloppe LEADER (fonds européens) s'élève à 1,5 million d'euros pour 2016-2020.

TOUTE L'ACTUALITÉ DU PAYS SUD BOURGOGNE !

www.pays-sud-bourgogne.fr
Facebook : Pays Sud Bourgogne
Twitter : @PaysSud

VOUS AVEZ UNE QUESTION ? N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

Pays Sud Bourgogne – Place du marché - Centre Victor Duruy – 71250 CLUNY
03.85.20.91.10 – contact@pays-sud-bourgogne.fr



*Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Maire honoraire, Mesdames, Messieurs
les anciens élus,
Mesdames et Messieurs les anciens combattants,
Madame l'institutrice et les enfants,
Mesdames et Messieurs,*

Ce vendredi 11 novembre 2016, jour d'hommage aux combattants de la grande guerre de 1914-1918.

Nous sommes réunis ce matin pour commémorer ensemble, 98 ans après sa signature en forêt de Compiègne, l'armistice du 11 novembre 1918. Cet événement avait été tant attendu puisque cette guerre devait être courte, l'espoir en la paix, en une paix définitive, et que cette guerre devait être la « der des ders » après quatre années de sang et de larmes. A 5H15, les généraux allemands et alliés signaient l'armistice dans la clairière de Rethondes. A 11 heures, le cessez-le-feu devenait effectif et la France pouvait célébrer la victoire.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour nous souvenir de ce cessez-le-feu, instaurant la paix des armes, laquelle fut le prélude à cette paix des cœurs qui prit finalement beaucoup de temps pour s'installer peu à peu en Europe.

Notre pays sortit en effet de cette guerre ruiné et meurtri, comme il ne l'a jamais été au cours de son histoire : 1 million 400 000 morts, plusieurs milliers de veuves et d'orphelins, plus de 3 millions de blessés, de mutilés, d'aveugles ou de gazés, ceux que l'on a appelés « les gueules cassées », dont plusieurs centaines de milliers ne purent survivre à leurs terribles blessures.

Ne l'oublions pas, des combattants d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire, d'Indochine, d'Océanie ou d'Asie, sans être toujours préparés, ont payé eux aussi le lourd prix du sang !



Pendant quatre longues années, sans interruption, le sol de notre patrie fut labouré par le fer et le feu.

Chaque village, chaque famille a connu le malheur et le deuil. Notre commune a payé un lourd tribut à cette hécatombe. Les noms de nos morts sont à jamais gravés sur ce monument.

Nous rendons hommage en ce jour du 11 Novembre 2016 à :

Bulle Joseph, Delorme Jean, Delorme Louis, Descombes Pierre, Durand Pierre, Euvrard Jean, Fayard Joseph, Grignon Jean, Grivaux Jacques, Humbert Emile, Marchandeau François, Margue François Marie, Menevaux Emile, Mussy Jacques, Nigay Jean, Nigay Claude, Rebillard Louis. (détails du lieu de décès de chaque personne).

La France d'aujourd'hui ne peut et ne doit pas oublier la somme d'héroïsme, de courage véritablement surhumain de nos soldats d'alors, ni les souffrances de leurs familles, ni la solidarité extraordinaire qui s'est manifesté dans les tranchées comme dans l'ensemble du pays.

Tous les combattants de ce conflit, sont désormais disparus. La grande Guerre est passée de la mémoire à l'Histoire.

Ce centenaire est l'occasion d'un hommage international à tous ces combattants tombés pour leur pays. Il permettra également

de rassembler les belligérants d'hier, amis aujourd'hui et réunis pour porter un message de paix.

Les évènements marquant de l'année 1916 :

01 janvier : Fondation en Allemagne du groupe socialiste révolutionnaire SPARTAKUS

04 janvier : violentes attaques allemandes en Champagne.

07 janvier : instauration du service militaire obligatoire en Angleterre.

08,09 janvier : départ des troupes alliées des Dardanelles.

14 janvier : Joffre définit son projet de char, dont commande est passée aux usines du Creusot au cours du mois.

28 janvier : offensive allemande en Artois.

29 janvier : attaque de Zeppelins sur Paris.

21 février : début de la bataille de Verdun.

25 février : prise du fort de Douaumont par les allemands.

26 février : Pétain est nommé commandant de la région fortifiée de Verdun.

2 mars : Pétain arrête son plan de défense de Verdun et organise son ravitaillement par la voie sacrée.

9 mars : Rival de l'Allemagne en Afrique, le Portugal entre en guerre aux côtés des alliés.

24 mars : Torpillage du paquebot anglais Sussex.

10 avril : offensive allemande stoppée à Verdun au Mort-Homme.

18 avril : création en Lorraine de l'escadrille La Fayette composée de pilotes américains.

21 avril : déportation de 25 000 Lillois en Allemagne.

31 mai : bataille navale de Jutland.

01 juillet : début de la bataille de la Somme.

20 août : entrée en guerre de la Roumanie auprès des alliés.

15 septembre : première utilisation de chars par les Britanniques.

18 novembre : fin de la bataille de la Somme.

16-18 décembre : fin de la bataille de Verdun.

Dès la fin de la grande guerre, la date du **11 novembre** s'imposa comme le symbole d'une France qui surmonte l'épreuve.

Le 11 novembre 1923, André Maginot pour la première fois raviva la flamme sous



l'arc de triomphe, instituant une tradition qui perdure encore aujourd'hui et dont nous célébrons cette année le 98^{ième} anniversaire.

Dans les heures sombres de notre histoire, cette date devint aussi un moment de ralliement.

Le 11 novembre 1940, des lycéens et étudiants parisiens se réunirent place de l'étoile, bravant les forces d'occupation.

Trois ans plus tard, le défilé d'Oyonnax, dans l'Ain, constitua un nouveau geste de défit face à l'opresseur.

Des résistants, 200 maquisards de l'Ain et du haut Jura, en rang serrés, déposèrent devant le monument aux morts de la ville une gerbe en forme de croix de Lorraine, portant ces mots : les vainqueurs de demain à ceux de 14-18.

Faisons-en sorte que le souvenir de cette guerre de 14-18 nous aide à construire un monde de paix et de solidarité entre les peuples et les nations.

Ne laissons pas banaliser la violence, d'où quelle vienne, et sachons mobiliser nos énergies communes pour imposer le seul choix qui devrait être le notre ; celui de l'homme, celui de la vie, celui de l'avenir, celui de la tolérance.

Que le souvenir du sacrifice des combattants de la Grande Guerre renforce encore notre détermination à œuvrer pour la paix.

Il n'est donc pas vain d'associer à ce souvenir les batailles quotidiennes pour combattre, sans relâche, ce qui divise : l'indifférence, l'intolérance, la xénophobie, le racisme, l'individualisme, la délation, la jalousie, le mensonge et le repli sur soi.

C'est aussi pour nous l'occasion de rendre hommage à tous ceux qui sont morts pour notre Liberté dans toutes ces guerres. Je pense à la seconde guerre mondiale, à la guerre d'Algérie, aux différentes attaques terroristes que notre pays vient de subir.

A Paris, à Nice, à Saint Etienne du Rouvrait, tant de vies perdues, de familles endeuillées, pour rien.

Dépôt de gerbe.
Minute de silence.
Marseillaise par les enfants.
Verre de l'amitié à la Priale.

JEAN
MARC CHEVALIER, MAIRE

Conseil municipal

25 novembre 2016

Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal en date
du 25 novembre 2016 à 20 heures

Présents : Jean Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jacques BOURGEOIS, Jean-Baptiste MARTINOT, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Michel PETOZZI, Roger LAHU et Laure MICHELET.

Excusés : Jean Claude LUCAS, Jean-Paul LEGROS,

Le quorum est atteint :

Ouverture des travaux du conseil municipal
20h00

Secrétaire de séance :

Laure MICHELET

Secrétaire administrative : Nathalie DA SILVA

1 •

Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2016 :

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du dernier conseil municipal

2 •

Aménagement et sécurisation centre bourg (RD17)

La mairie a reçu 6 dossiers pour l'appel d'offres

Le conseil adopte la proposition de la société COLAS pour un montant de 178 183.35 € HT
Le montant des subventions s'élève à 82 217 €

3 •

Communauté de communes du clunisois (conseil jeune et CLECT)

La mairie a reçu un courrier de demande de

subvention du conseil intercommunal des jeunes du clunisois pour leur projet d'achat d'une yourte.

Le conseil décide d'accorder une aide de 100€ pour la réalisation de ce projet.

CLECT : suite au transfert des compétences à la communauté de communes, le CLECT a envoyé le montant des attributions de compensation pour 2015.

La communauté de commune demande un transfert des charges pour l'association La Marelle gérée par la ville de Cluny à la communauté de communes.

Le conseil vote le transfert des charges.

4 •

Centre de gestion

- Le contrat statutaire arrivant à terme il doit être renouvelé.
- Une nouvelle assurance est proposée pour le maintien du salaire, le conseil vote à l'unanimité l'adoption de cette nouvelle assurance.

5 •

Questions diverses

ANTARGAZ : Mr SIMON a reçu une offre par un autre prestataire de gaz. Notre fournisseur actuel restant injoignable, le conseil décide d'envoyer un courrier recommandé et de voir si notre fournisseur peut nous modifier ces tarifs.

Fondation du patrimoine : courrier reçu demandant le nom d'un interlocuteur sur la commune pour mise à jour de leur site internet (texte, photos de Mazille pour alimenter le site).



Le conseil propose Mr BOURGEOIS et Mr MOYNE

La mise en place d'un panneau indiquant le lotissement le VEGNY a été demandée. Le conseil va se renseigner.

AIC : le maire fait état du changement de projet pour l'accessibilité handicapés. Le conseil attend les nouveaux devis pour réétudier le montant de la subvention.

PPMS : le conseil va proposer un projet pour la sécurisation de l'école (fermeture des portails) dans la cadre du PPMS et désigner une personne ressource qui peut prendre le relais en cas d'absence de l'institutrice jusqu'à l'arrivée d'un remplaçant.

Site internet : le conseil doit choisir un prestataire pour cela il décide de se rapprocher de la secrétaire de mairie de

château pour se renseigner sur la création de leur site.

ONF : nous n'avons toujours pas le nom du remplaçant de Mr MARIOTON pour prendre contact avec eux.

Courrier inspection : l'inspection académique souhaite une réunion sur la carte scolaire, la mairie propose le 2 décembre à 17h.

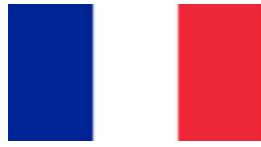
Chats errants : le conseil attend le retour de la communauté de commune pour les tarifs.

Eglise : il n'y a pas de bloc d'éclairage extérieur au nord de l'église, le conseil va demander un devis à la société Arelec.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45

La Première guerre mondiale (suite)

Année 1917



Sommaire :

1• Dans les chancelleries :
Tentatives d'armistice ;

2•

Sur le terrain :

- * La bataille du Chemin des Dames ;
- * La Révolution russe de février ;
- * L'entrée en guerre des Américains .

1 - Dans les chancelleries :

Rappel (1) :

1916 est marqué par 2 batailles de la démesure, celles de Verdun et de la Somme, qui, malgré des combats acharnés se déroulant sous une puissance de feu démentielle, ne sont pas parvenus à briser la ligne de tranchées du front ouest. A la fin de l'année, les deux camps sont à bout de souffle. Plus que jamais, l'issue de la guerre semble inextricable, on prend conscience que celle-ci ne sera pas soldée par une victoire militaire. Dans ce contexte fragile et incertain, deux propositions de paix, émanant des Allemands et des Américains, voient simultanément le jour.

Décembre 1916 :

l'Allemagne veut-elle la paix ? (2)

A cette date, la situation du Reich n'est pas très bonne : l'Allemagne a atteint le point maximal de la mobilisation de ses ressources : elle commence à manquer de bras et de soldats, sans parler du pain, du fer et du pétrole. Le général Ludendorff, qui dirige l'armée allemande aux côtés d'Hideenbourg, considère que ses troupes n'ont plus les moyens

d'attaquer sur le front occidental et prétend que, si la guerre se prolonge, la défaite sera inévitable. Le fils de Guillaume II, le *Kronprinz*, est parfaitement conscient du problème et pousse le gouvernement à négocier avec l'ennemi. Quant à l'Autriche, où l'on est réduit à repousser l'âge de la mobilisation à 55 ans tellement l'armée manque de réserves, sa situation est pis encore. Son nouvel empereur, Charles Ier, plaide, lui aussi pour une paix de compromis et harcèle Berlin en ce sens.

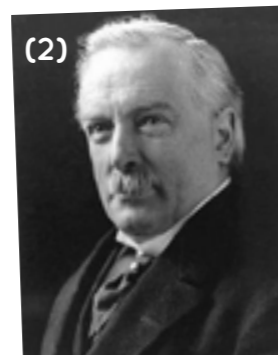
Le 12 décembre, le chancelier de l'Empire allemand, Theobald von Bethmann Hollweg (photo 1) monte à la tribune du Reichstag (le parlement) où il annonce la décision du gouvernement de demander la paix à ses ennemis :



« Fortes de la connaissance qu'elles ont de leurs forces militaires et économiques et prêtes à continuer jusqu'au bout, s'il est nécessaire, la lutte à laquelle on les a contraintes, mais animées en même temps du désir d'empêcher de nouvelles effusions de sang et de mettre fin aux horreurs de la guerre, les quatre Puissances coalisées offrent d'entamer sans délai des pourparlers de paix »

Les anglais hésitent :

Avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne a joué de malchance : à la fin de l'année 1916, une partie du cabinet Asquith s'interroge sur l'opportunité de continuer cette guerre ruineuse. Mais le nouveau Premier ministre, Lloyd George (photo 2), qui forme son gouvernement le 6 décembre, est



pour sa part un ferme partisan de la guerre jusqu'à la victoire. A quelques jours près, Berlin a loupé le coche. Le 19 décembre, devant la Chambre des Communes, Lloyd George affirme que « cette note allemande ne contient aucune proposition de paix »

La France n'est pas dupe :

Dès le 13 décembre, devant la Chambre des députés, le président du Conseil Aristide Briand (photo 3) rejette sans ménagement l'appel à négocier : « J'ai le droit de dire qu'il y a là une ruse. Il y a là une tentative pour diviser les Alliés, pour troubler les consciences et faire chanceler le moral des peuples. »



En attendant, le président américain Wilson (photo 4), qui se rêve en faiseur de paix, est irrité d'avoir été devancé par Berlin et, le 18 décembre, il s'adresse aux belligérants pour leur demander leurs buts de guerre afin de trouver un terrain d'entente. L'Allemagne, qui ne veut pas faire état de ses envies d'annexions, surtout à l'est, refuse de répondre. Français et Anglais profitent de cette erreur pour démontrer que Berlin ne veut pas la paix et rejeter officiellement l'offre de négociation le 30 décembre.

21 novembre 1916 s'éteint, à Vienne, le vieil empereur d'Autriche, François Joseph 1er (photo 5) (86 ans), après 68 ans de règne et beaucoup de malheurs familiaux.



Son neveu Charles Ier lui succède et essaie sans tarder de retirer l'Autriche-Hongrie du conflit qui l'entraîne vers sa perte.

25 décembre : Le général Joseph Joffre, vainqueur de la première bataille de la Marne, voit son prestige écorné par les échecs sanglants de l'année 1915. Il est hissé à la dignité de maréchal de France, distinction qui avait disparu à la chute de Napoléon III et est restaurée pour l'occasion. Le même jour, il est remplacé par le général Robert Georges Nivelle (photo 6) comme commandant en chef des armées françaises. (4). Il se disqualifiera lors de l'offensive désastreuse du Chemin des Dames (voir plus loin)



16 janvier 1917 : le ministre des Affaires étrangères de l'empire allemand, Arthur Zimmermann (photo 7) envoie à l'ambassadeur allemand au Mexique, Henrich von Eckardt un télégramme codé, où il lui donnait l'instruction de se mettre en contact avec le gouvernement mexicain et de lui proposer une alliance contre les Etats-Unis. Il lui fait également part de l'intention de l'Allemagne de reprendre la guerre sous-marine. Il fut intercepté par les Britanniques et transmis au président américain. Son contenu a accéléré l'entrée en guerre des Etats-Unis. (4).

1^{er} février : L'Allemagne reprend la guerre sous-marine à outrance dans l'espoir que la Grande-Bretagne capitule. L'événement suscite une vive émotion aux Etats-Unis.

3 février : Les Etats-Unis rompent leurs relations diplomatiques avec l'Allemagne

26 février : Face au carnage engendré par les U-Boot en mer du Nord, le Président des Etats-Unis Woodrow Wilson demande au Congrès de voter l'armement des navires.

8 mars : la Révolution de février en Russie : A l'occasion de la Journée des Femmes, des travailleurs défilent paisiblement à Petrograd, capitale de l'empire russe. La manifestation se dégrade très vite et entraîne l'effondrement du régime tsariste. Une semaine plus tard, au terme de la révolution de février (ainsi nommée d'après le calendrier russe), le tsar Nicolas II (photo 8) abdique le 15 mars et laisse la place à une République russe démocratique ; celle-ci s'effondrera à son tour neuf mois plus tard, laissant le pouvoir aux Bolchéviques. (4).



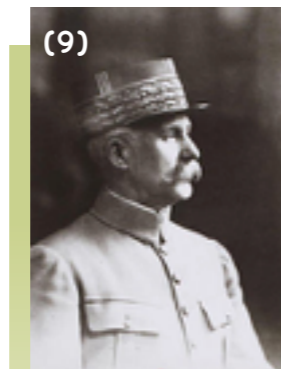
11 mars : Les Britanniques entrent pour la première fois dans Bagdad et en chassent les Turcs ottomans après de difficiles combats dans l'ancienne Mésopotamie (l'Irak actuelle).

17 mars : Le ministre de la guerre, le général Hubert Lyautey, sceptique sur les chances de la prochaine offensive du Chemin des Dames, démissionne sans donner d'explication. Il est remplacé au ministère par Paul Painlevé. Philippe Pétain, auréolé par ses succès de l'année précédente à Verdun ne craint pas, quant à lui, de faire part de son hostilité au projet à qui de droit. Il n'empêche que, le 6 avril, un conseil de guerre présidé par Raymond Poincaré donne raison au commandant en chef, Robert Nivelle. Les Français engagent l'offensive dix jours plus tard entre la Somme et l'Oise, dans les pires conditions qui soient.

6 avril : Les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne et rejoignent les forces de l'Entente (la Grande-Bretagne et la France)

7 avril : Cuba et le Panama déclarent la guerre à l'Allemagne.
2- sur le terrain :

16 avril : Début de l'offensive du Chemin des Dames, en Picardie, qui vise à percer la ligne des tranchées allemandes entre Soissons et Reims. Le général Nivelle promet la fin de la guerre.



(9)

Le Chemin des Dames désigne un escarpement de 35 kms qui s'étire de Craonne, à l'est, au moulin de Laffaux, sur la route Soissons-Laon. Son nom évoque une route de crête qu'avaient coutume d'emprunter les filles de

Louis XV. L'offensive a eu lieu sur cette route orientée est-ouest, à mi-chemin de Laon (au nord) et de Soissons (au sud), dans un paysage aujourd'hui paisible. (3)

L'offensive est un échec, consommé en 24 heures malgré l'engagement des premiers chars d'assaut français (une quarantaine). On n'avance que de 500 mètres au lieu des 10 kms prévus, et ce au prix de pertes énormes : 30 000 morts en 10 jours ; **pour rien**.

Une offensive parallèle est menée par les Anglo-Canadiens au nord de la Somme, près d'Arras et de la crête de Vimy. Plus chanceux que leurs alliés, ils avancent dès le premier jour d'un à cinq kms, les allemands ayant allégé leur dispositif pour concentrer leurs efforts sur le Chemin des Dames.



Mémorial national du Canada à Vimy

Après l'attaque, le général Nivelle est tenu pour responsable et la désillusion est immense chez les poilus. Ils ne supportent plus les sacrifices inutiles et les mensonges de l'état-major.

Du 30 mai au 7 juin : des mutineries éclatent çà et là. Plus d'une centaine en deux mois. En fait de mutineries, il faudrait plutôt parler d'explosions de colère sans conséquence pratique (aucun soldat n'a braqué son arme sur un gradé ; aucune compagnie n'a déserté). Elles surviennent à l'arrière, dans les troupes au repos qui, après s'être battues avec courage mais inutilement, apprennent que leurs supérieurs veulent les renvoyer au front sans plus d'utilité.

15 mai : le général Nivelle qui n'a pas tenu sa promesse d'arrêter les frais au bout de 48 heures, est limogé et remplacé par le général Pétain (photo 9) au commandement en chef de l'armée française. Il s'en faut de beaucoup que ce changement ramène la discipline dans les rangs et les mutineries se reproduisent en assez grand nombre jusqu'à la fin du printemps.

Le nouveau commandant en chef suspend les offensives et restaure en premier lieu la discipline. Il réorganise la justice militaire en vue d'un « châtiment prompt et exemplaire », sans possibilité de recours en grâce ; Il s'ensuit quelques dizaines d'exécutions ; un nombre

en définitive limité.

Pétain s'applique en premier lieu à redresser le moral des troupes. Il entreprend la tournée des popottes, améliore l'ordinaire des soldats, allonge les permissions...de sorte qu'à la fin juin, il ne reste plus trace des mutineries du printemps.

Mai : Début d'un mouvement de grève dans les ateliers de couture parisiens qui s'étend rapidement à d'autres secteurs d'activités. Dans le même temps, des grèves éclatent en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Juin : Les premières unités de l'American Expeditionary Force (AEF) débarquent en France sous le commandement de général John Joseph Pershing (photo 10)



(10)

Toute liberté avait été donnée à Pershing pour la conduite des troupes américaines sur le sol français. La seule contrainte évoquée par le président Wilson était que les États-Unis devaient conserver toute liberté d'action sur leurs hommes et, surtout, ne pas se

mettre dans une position de dépendance face aux Alliés. Le général Pershing et quelques hommes s'embarquèrent secrètement de New York le 28 mai 1917 et arrivèrent à Liverpool le 8 juin. Pershing fut reçu par le roi George V à Buckingham.

Un premier contingent de l'AEF, qui comptait à présent environ 150 000 hommes, arriva en France dans la matinée du 13 juin 1917 et reçut une ovation de la part du peuple français. Le Général Pershing s'installa dans l'hôtel particulier situé au 49 rue Pierre-Charron qui devint ultérieurement le siège de l'American Legion et fut transformé en hôtel nommé en son honneur le Pershing Hall.



La grande difficulté, pour Pershing, était de composer entre le manque total de préparation d'une armée encore à l'état d'embryon et la pression importante de la France et de la Grande-Bretagne, qui n'attendaient pas une armée américaine opérationnelle mais plutôt des renforts en hommes de troupe.

Pendant des mois, Pershing dut s'opposer aux Français et Britanniques pour résoudre de simples problèmes de dépôts d'approvisionnement, de bâtiments ou de lignes téléphoniques afin que les premières troupes américaines puissent enfin commencer à arriver en France. Pershing choisit Chaumont en Haute-Marne, important nœud ferroviaire, pour son implantation. Les éléments précurseurs arrivèrent en septembre dans la région. En juin/juillet 1917 14 000 GI avaient débarqué à Boulogne-sur-Mer. À la fin des hostilités, en novembre 1918, les forces américaines s'élèveront jusqu'à 1 790 623 combattants.

La première division américaine opérationnelle le fut à Bourmont (Haute-Marne) : il s'agissait de la Seconde Division d'infanterie US composée d'une brigade de marines et d'une brigade d'infanterie. Début juin 1918, la 3e D.I.U.S. réussit à empêcher les troupes d'assaut allemandes de traverser la Marne pour s'emparer de

Château-Thierry. La 2e D.I.U.S., qui avait reçu l'ordre de relever la 1re D.I.U.S. à Cantigny, s'empare de Bouresches. Les Marines (5e et 6e Régiment de fusiliers marins) libèrent entièrement le bois Belleau, situé légèrement à l'est de Château-Thierry, entre le 6 et le 25 juin, malgré leur infériorité numérique. La bataille est considérée aujourd'hui comme le premier engagement majeur et l'événement fondateur de la réputation des Marines.

A suivre...

Hommage à Michel Bouillot



Hommage à Michel Bouillot, disparu il y a dix ans

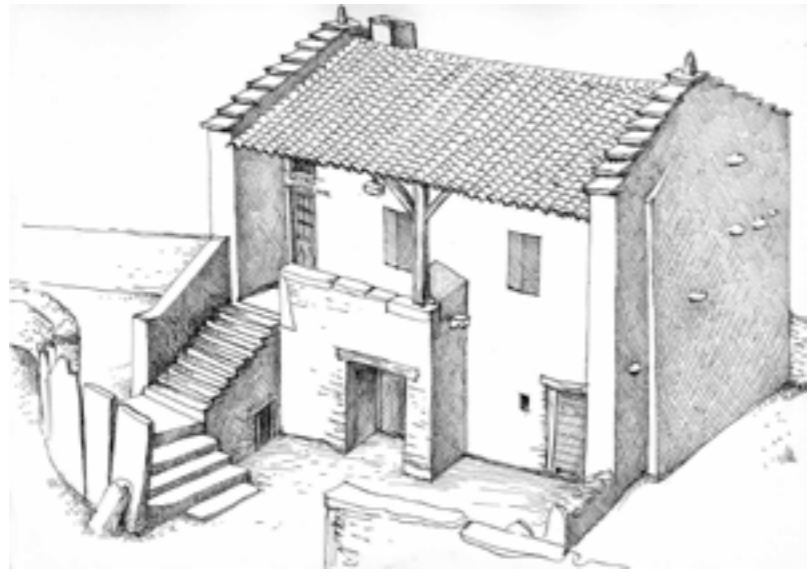
L'association « **Les amis de Michel Bouillot** » (AMB) a été créée en 2008 à Mazille, dans le but d'honorer l'homme et l'artiste Michel Bouillot, et de perpétuer son souvenir. Son objet est de « **prendre elle-même ou en partenariat, toutes initiatives (expositions, publications, conférences, rencontres...) de manière à protéger, à faire connaître et reconnaître son œuvre, aussi abondante que diverse** ». Michel Bouillot a en effet sillonné toute la Bourgogne du Sud en infatigable amoureux, défenseur et illustrateur principalement du petit patrimoine de pays, encore bien présent dans nos campagnes et qui en fait le charme. Artiste au coup de crayon remarquable, doublé d'un historien érudit, il est l'auteur de très nombreux articles et ouvrages sur ce patrimoine, sur l'habitat rural, sur leurs richesses architecturales. Il a également beaucoup œuvré, c'est moins connu, dans le domaine de la peinture, notamment à caractère religieux. On peut citer encore les domaines de la sculpture ou du vitrail. Et puis Michel Bouillot a animé quantité de visites, conférences, rencontres, voyages et autres projets avec les écoles.



Michel Bouillot est né à Chalon sur Saône le 24 mars 1929. A 18 ans, il intègre l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, où il fréquente (de façon peu académique dit-on) les ateliers de peinture et d'architecture, tout en explorant la capitale et ses musées. De retour en Bourgogne, il suit une formation de tailleur de pierre à Beaune, et obtient un C.A.P.

Après son service militaire effectué en Allemagne, il passe à l'enseignement : au collège privé de Lugny, où il enseigne le dessin à partir des années 50, au petit séminaire de Rimont, à l'école Ozanam de Mâcon, au pensionnat Sainte Marie à Saint-Didier-sur-Chalaronne dans l'Ain.

Michel Bouillot prend ensuite la direction de Cluny en 1959 pour un long bail de 30 années au lycée La Prat's, en tant que maître d'internat et professeur de dessin. Il a par ailleurs été membre du conseil municipal de Cluny durant trois mandats, notamment adjoint à la culture. Et c'est dans la cité abbatiale qu'il est décédé le 29 janvier 2007. Son nom est également attaché bien sûr au village de Mazille, où Michel a habité de longues années, au hameau des Varennes. Et c'est non loin qu'il repose aujourd'hui, dans le petit cimetière entourant l'église Saint-Blaise.



Son souvenir est encore vivace dans le pays clunisois. Les ouvrages édités notamment avec Maisons Paysannes et les Foyers Ruraux de Saône-et-Loire permettent de conserver et de diffuser ses innombrables dessins légendés sur l'habitat rural en Bourgogne du Sud et ses alentours. La parution la plus récente dans cette collection, dédiée au Beaujolais, date de 2013, année où la ville de Cluny a rebaptisé la « Petite rue de la Barre » en « Ruelle Michel Bouillot », qui offre une vue exceptionnelle sur les clochers de l'abbaye si souvent dessinés par Michel.

Et puis notre association des AMB a publié en 2015 l'ouvrage « Connaître Mazille, village de Bourgogne du Sud », d'après les textes et dessins de Michel Bouillot parus dans ce bulletin municipal « Vivre à Mazille » entre 1984 et 1999. Ce livre a été édité en partenariat avec Maisons Paysannes de France, dont Michel a été délégué départemental pour la Saône-et-Loire, et l'Académie de Mâcon, dont Michel était membre.

Dans la suite de cette publication et des nombreux contacts qui se sont établis avec différentes associations et autres entités ayant collaboré avec Michel Bouillot, l'association des AMB a souhaité conduire un projet fédérateur pour commémorer le 10ème anniversaire de la disparition de Michel Bouillot en 2017, avec différents partenaires et en différents lieux. Le souvenir de l'artiste et de l'homme est en effet fragile, et les traces encore visibles aujourd'hui, pourraient bien disparaître. L'idée a donc mûri au fil de l'année 2016, selon l'objectif suivant : **faire mieux connaître la contribution de Michel Bouillot au patrimoine de la Saône et Loire, inscrire de manière plus appuyée dans la mémoire locale l'ensemble des actions qu'il a menées ici et là dans différents domaines. Une commission « Michel Bouillot 2017 »** a été créée, composée de six membres, qui a élaboré le projet, sollicité les partenaires et établi un programme prévisionnel des manifestations et autres actions qui se dérouleront au fil des mois. Ledit programme sera validé lors de l'assemblée générale de l'association des AMB le 31 mars, avec une trentaine d'entités d'ores et déjà engagées dans les différentes actions. Cela témoigne de la trace importante qu'a laissée Michel Bouillot !

Quatre thèmes ont été retenus : Michel Bouillot le découvreur itinérant du patrimoine, Michel Bouillot et l'art sacré, Michel Bouillot le dessinateur pédagogue, Michel Bouillot l'artisan. Les manifestations seront de divers ordres : des visites commentées, des conférences ou rencontres, une exposition principale, des moments d'hommage et des animations, tout en poursuivant les recherches sur l'œuvre de Michel Bouillot.



Si notre association des AMB a prévu d'organiser directement certaines de ces manifestations, elle souhaite avant tout œuvrer à un rassemblement des initiatives prises à l'occasion de cette année commémorative et à l'engagement de partenariats. L'un de nos buts, de manière plus générale, est de constituer à terme un réseau des entités qui portent un intérêt à l'œuvre de Michel Bouillot.

Une vingtaine d'actions est programmée, et certains événements sont déjà déroulés au cours des derniers trois mois : lancement du projet de brochure « Michel Bouillot, le découvreur itinérant du patrimoine » sous l'égide de la FAPPAH, (fédération

des associations du pays d'art et d'histoire entre Cluny et Tournus), publication d'une biographie de Michel Bouillot dans la revue « 71 images de Saône-et-Loire » du groupe Patrimoines 71, conférence sur le thème « les peintures de Michel Bouillot dans les églises du diocèse d'Autun » avec l'association Lugny-Patrimoine.

Pour sa part, l'association des AMB a convié ses membres à un moment de recueillement le dimanche 29 janvier, jour du 10ème anniversaire du décès de Michel Bouillot, sur sa tombe au cimetière de Mazille : une cérémonie volontairement toute simple, en présence de la municipalité.

L'exposition principale se tiendra à l'Hôtel-Dieu de Cluny durant l'été, avec principalement des œuvres de Michel Bouillot actuellement conservées au musée municipal de Cluny et à l'Académie de Mâcon. La réalisation de l'ouvrage sous l'égide de la FAPPAH proposera six circuits sur les pas de Michel Bouillot, à pied et en voiture, en différents lieux du département. L'association des AMB organisera à Mazille une balade guidée dans le bourg (22 avril) et une rencontre intitulée « nous avons croisé Michel Bouillot » (18 novembre) avec différents témoignages. Et en fin d'année devrait être inauguré un lieu de mémoire Michel Bouillot à Mazille.

Le calendrier complet et détaillé des actions et manifestations sera publié dans le prochain numéro de « Vivre à Mazille ».

Jean-Claude Vouillon,
président des AMB

Membres de la commission
« Michel Bouillot 2017 » :
Guy Bachelet (responsable),
Guy Fossat, Josiane Gaubert,
Marie-Aude Poisson, Emmanuel Rafael
et Jean-Claude Vouillon.



Activités et manifestations 2017

Association « Les Amis de Michel Bouillot »

Amicale Intercommunale de Charly (Château, Mazille et Sainte-Cécile)

Activités et manifestations 2017

Vendredi 21 avril :

Assemblée générale de l'association, à 20 heures salle de l'AIC.



Du lundi 10 juillet au vendredi 4 août :

Accueil de loisirs pour les enfants de 4 à 12 ans, basé au domaine de Charly, de 9 à 17 heures (garderie possible), inscriptions à la semaine, nombreuses activités et mini-séjours.

Renseignements : dans la brochure des accueils de loisirs de la communauté de communes du Clunisois, auprès de la directrice de l'accueil de loisirs Sylvie Gros (tél 06.08.71.74.74) ou du président de l'AIC Jean-Claude Vouillon (tél 07 89 88 83 61)

Samedi 19 août :

Fête de la bière dans le cadre champêtre du parc de Charly : dégustation de bières à partir de 19 heures, repas (choucroute, fromage, dessert, café) à partir de 19h30, et deux concerts en soirée. Entrée libre.

Association « Les Amis de Michel Bouillot »



Vendredi 31 mars :

Assemblée générale annuelle de l'association, à 20 heures salle de l'AIC.

Samedi 22 avril :

Balade dans le bourg de Mazille « déambulation sur les pas de Michel Bouillot à la découverte du patrimoine bâti » ouverte à tous, guidée par Josiane Gaubert, départ à 14 heures.

Samedi 16 et dimanche 17 septembre :

Participation aux Journées Européennes du Patrimoine, en partenariat avec la municipalité de Mazille : visites de l'église Saint-Blaise, exposition de dessins légendés de Michel Bouillot sur les églises et édifices religieux de la région, possibilité d'un concert le samedi à la fin des visites.

Samedi 18 novembre :

Rencontre « Nous avons croisé Michel Bouillot », à 17 heures salle de l'AIC, avec les témoignages de personnes ayant côtoyé Michel Bouillot dans ses différentes activités : artiste, artisan, historien, érudit, animateur de stages et d'activités scolaires, écrivain, guide, conférencier...

Présents : Jean Marc CHEVALIER, Jacques Bourgeois, Jean-Baptiste MARTINOT (arrivé à 20 h 30), Gérard Moyne, Laurent Woog, Michel Petozzi, Jean Claude LUCAS, Jean-Paul Legros et Laure Michelet.

Excusés : Patrick SIMON, Roger Lahu,

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal 20 heures

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Secrétaire administrative : Nathalie DA SILVA

1 • Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2016 :

• Adoption à l'unanimité du Procès-verbal du dernier conseil municipal.

2 • Travaux de voirie 2017

• Après rappel que les travaux de réfection des chaussées de Néronde avaient été prévus en 2014, les travaux soumis au vote du Conseil pour 2017 sont les suivants, selon prix unitaires retenus par le groupement d'achat des communes de Mazille-Ste Cecile-Bergesserin, auprès de la Société EIFFAGE.

• La réfection de la chaussée sur la portion comprise entre la « bachasse », jusqu'au carrefour vers Le Vernay, pour un montant HT de 6717,75€€ étant précisé qu'un avenant pourra prévoir un complément au cas où un remplacement de canalisation s'avérerait nécessaire.

• Pour endiguer le ruissellement des eaux pluviales et la dégradation de la chaussée dans le virage, à l'intersection du carrefour de la croix de Néronde en direction du Vernay, en les détournant dans le fossé existant à curer, pour un montant HT de 2269,17 €.

• La réfection du chemin des Grands Genêts pour un montant HT de 8105,45 €.

• La réfection de la partie basse du Chemin des Naudins, très fortement dégradé pour un montant HT de 4055,30 €.

• La réfection du chemin de Champ Carré, du carrefour à l'entrée de la stabulation, sur une longueur de 155 mètres, pour éviter les arrachements du revêtement, pour un montant HT de 11 968,55 €.

Ces travaux sont adoptés à l'unanimité.

3 • Communauté de Communes - Urbanisme mutualisé.

• En application de la loi ALUR, la DDT n'assume plus l'instruction des dossiers d'urbanisme, depuis le 1 -1 -2017, pour les communes dotées d'une carte communale, ce qui est le cas de Mazille.

La Communauté de Communes a proposé d'étendre le service d'instruction des :

- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir
- d'autorisation préalable
- certificat d'urbanisme opérationnel.
- etc...

Le service mutualisé a été créé à compter du 1 - 7 - 2015 avec à temps partiel un employé de la « Com Com », et un employé de la Mairie de SALORNAY.

Conseil municipal

3 mars 2017

Le coût moyen pour Mazille serait de 1500 Euros par an, facturé selon le service fourni dont un tarif a été établi (entre 70 et 210€€).

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire :

- à signer la convention d'instruction des demandes d'autorisation des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols annexée.
- à prévoir les crédits au budget à cet effet.

3-a • Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

• Si la Commune ne s'oppose pas dans un délai de 3 mois avant le 20 mars 2017 (à condition que 25 % des communes représentant 20 % de la population fassent de même), la compétence en matière de PLUI est transférée à la Communauté de Communes, à compter du 20 mars 2017.

• A défaut, le transfert se fera, en application de la Loi ALUR, en principe, à l'issue d'un délai de TROIS ANS, soit à compter du 20 mars 2020.

• Considérant qu'il n'apparaît pas opportun que la Commune de Mazille, dont la carte communale a été approuvée en 2005, transfère sa compétence en matière en matière d'élaboration de plan Local d'Urbanisme immédiatement.

• A l'unanimité, le conseil décide :

- de s'opposer au transfert de cette compétence en matière de PLUI à compter du 20 mars 2017.

- de demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

4 • SPANC du Clunisois

• Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification du périmètre du SPANC du CLUNISOIS et émet un avis favorable à l'intégration des 14 communes supplémentaires, c'est à dire: TAIZE, CHISSEY LES MACON, SIGY LE CHATEL, BONNAY, CORTEVAIX, JONCY, SAINT-HURUGE, SAILLY, PASSY, SAINT-YTHAIRE, BURGY, AMEUGNY, SAINT-CLEMENT SUR GUYE et SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE .

5-Création du poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe

• Nathalie DA SILVA est Adjoint Administratif 2ème classe, et passe à l'ancienneté, Adjoint Administratif 1ère classe à compter du 1er juin 2017. Par voie de conséquence le Conseil décide, à l'unanimité, de créer le poste d'Agent Administratif 1ère classe à compter du 1er juin 2017.

6 • Tranche conditionnelle d'aménagement du parking du Champ de Foire.

• La Société COLAS avait été retenue pour une tranche principale de 161 963,05€ HT.

• Le Conseil est invité à se prononcer sur l'option de l'aménagement du parking du Champ de Foire pour un montant de 16 220,30€ HT, correspondant à la tranche conditionnelle qui avait été demandée et acceptée, avec 16 places de parking, élargissement de l'entrée, tout en préservant les tilleuls centenaires.

• Le Conseil décide, à l'unanimité, de réaliser la tranche conditionnelle de l'aménagement du Champ de Foire, pour un montant de 16 220,30€ HT.

7 • Site Internet

• M. MAZUIR a demandé si nous avons fait le transfert du Domaine « mazille.fr », valable jusqu'à septembre 2017. Le dossier est en cours pour faire le transfert.

• M. Franck PLANCHARD, de l'AFMI a présenté un devis pour 2644€ HT comprenant la création du site, la création d'un accès gestionnaire, surveillance du site et formation des personnes qui animeront le site (référence STA de MACON).

• Le conseil attend le transfert du site, pour se prononcer.

8 • Devis ARELEC pour trois projecteurs

• Lors des travaux, des gaines ont été posées pour améliorer l'éclairage côté nord de l'Église St-Blaise. L'entreprise ARELEC a présenté un devis pour un montant de 7769€ HT. Le

conseil examine les différentes possibilités de financement.

• Il est décidé d'attendre la proposition du SYDESL, actuellement en charge de l'entretien des projecteurs et remplacement des ampoules, dans le cadre du contrat pour l'entretien de tout l'éclairage public de la commune.

9 • Cabine de douche - logement au-dessus de l'école

• Le remplacement de la cabine de douche s'avère nécessaire (porte HS)

• L'entreprise WOOG a remis un devis de remplacement pour un montant de 1500,33€ HT.

• Le Conseil décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise WOOG pour le remplacement complet de la douche, selon le devis reçu, pour un montant « serré » de 1500,33€ HT.

• Monsieur Laurent WOOG a quitté la salle du Conseil, avant le vote et l'examen du devis.

10 • Voirie devant l'Association MOZAÏC

• Quelqu'un s'amuse à dégrader le revêtement devant l'entrée de l'association, projetant des cailloux dangereux sur la chaussée. En attendant de savoir l'auteur de ces dégradations, le Maire déposera une main courante auprès du Major JUNG à CLUNY, ce qui permettra de rechercher en responsabilité l'auteur en cas d'accident.

11 • Subvention Agence Départementale d'Information sur le logement

• La Commune est sollicitée pour le versement d'une subvention (participation financière) pour un montant de 85€ au titre de l'année 2017.

• Comme pour toute demande de subvention de la commune, qui doit être accompagnée d'un dossier précis, l'absence de dossier implique le refus de la subvention sollicitée.

12 • Convention cadre

• Cette convention, qui doit être renouvelée, apporte un conseil à la mairie, en gestion du personnel, aide au recrutement d'intérimaire

en cas de besoin, la médecine préventive, est assortie d'une facturation à la prestation.

• Le Conseil approuve le renouvellement de cette convention à l'unanimité.

13 • Carte d'Identité

• A compter du 22 MARS 2017, les cartes d'identité seront faites a priori à CLUNY, pour les communes de moins de 2000 habitants.

14 • Trente Millions d'Amis Chats errants

• Un arrêté de la Communauté de Communes du 22 -1-2017 prévoit que les chats non identifiés, vivant en groupe dans un lieu public, errant sur le territoire de la Communauté de Communes, seront capturés afin de procéder à leur stérilisation et identification, afin de les relâcher, dans les lieux où ils ont été capturés.

• Pendant une première période, du 1/1 au 31/12, les animaux capturés seront transportés aux cabinets vétérinaires ayant signé une convention avec la Communauté de Communes, pour les prestations de stérilisation.

• La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde sont placés sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes et du Président de TRENTE MILLIONS D'AMIS.

15 • Route des « Varennes »

Des travaux d'entretien sont nécessaires. Un devis sera demandé pour remédier à ces désordres.

16 • Elections Présidentielles

Le Conseil étudie les modalités de tenue du bureau de vote lors des élections des 23 avril et 7 mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40

Au niveau de notre bib' intercommunale



La réunion annuelle du comité de gestion s'est tenue le 20 février dernier.

Voici quelques éléments en résumé :

Les horaires d'ouverture : pour le mercredi après-midi, on revient à l'horaire initial de 15 h à 17 h et pour le samedi horaire inchangé de 10 h à 12 h.

Les crédits livres des 3 communes ont permis de consacrer 1889.74 € à l'achat de nouveaux livres tant pour adultes que pour enfants. Ainsi, notre fonds propre est désormais constitué d'un large choix pour tous de 6000 ouvrages.

En 2016, plus de 2300 ouvrages ont été empruntés. Notons l'accueil bi-trimestriel des 3 classes du RPI qui bénéficient de ce service, complété 2 fois par an par l'intervention de la ludothèque de la com' du Clunisois.

L'habituelle bourse aux plants en partenariat avec l'école de Mazille se déroulera le samedi 13 mai en après-midi dans le jardin de l'école.

Une bourse aux livres sera organisée sur place les samedis de juin lors des permanences.

Et dès à présent on réfléchit à la manière de marquer le 20^e anniversaire de la bib' en 2018 !

L'Equipe de bénévoles ne demande qu'à s'étoffer : équipement des livres neufs, classement, permanences, les tâches sont variées ... chaque bonne volonté peut participer selon sa motivation et son temps disponible ... A bientôt Aux Perrières !



Le club des aînés



Quarante ans déjà... Eh oui !

C'était le 5 juillet 1977 que notre club vit le jour, au terme d'une assemblée générale constitutive de l'association, « Club Intercommunal du 3^e âge de Château, Mazille, Sainte-Cécile » avec la salle de Charly mise à disposition par la toute récente Amicale Intercommunale de Charly (1976). Elle y installait son siège social. Louis DELOR de Sainte-Cécile était élu président... Son objet était le suivant : Réunir les personnes âgées ou retraitées en vue de leur procurer des loisirs agréables, de susciter des liens d'amitié, de solidarité entre ses membres et, éventuellement, de les épauler dans les moments difficiles...

Que de chemin parcouru depuis cette date par notre club, cherchant toujours à répondre au mieux à ses objectifs premiers, à innover, à

s'adapter aux sollicitations de ses membres, à diversifier les activités proposées... Quels riches moments vécus et partagés en toute convivialité et amitié ! Que d'échanges rendus possibles lors de notre rencontre mensuelle l'après-midi du premier jeudi du mois !

2017 : l'année nous a réunis pour la traditionnelle et excellente choucroute suivie de l'assemblée générale le 12 janvier : occasion de retracer les nombreux événements 2016, de dresser un état financier, d'ouvrir des perspectives pour la présente année. Le bureau du club demeure en place, Martine TISSOT, entre au Conseil d'Administration. Nous comptons désormais 50 adhérents, 48 de Château, Mazille, Sainte-Cécile et 2 de Bergesserin.



NOS ACTIVITES PROGRAMMEES :

Remue-méninges :

Les divers jeux de société des rencontres mensuelles y participent pour leur part. Plus encore, le **concours départemental de connaissances** engage chacun dans d'intenses recherches, la confrontation des réponses donnant lieu à un document final...Jusqu'ici nous nous classons fort honorablement.

N'oublions pas la **dictée des clubs** concoctée par notre Fédération départementale ; nous tentons de faire de notre mieux pour nous hisser à l'échelon le plus élevé (du club...à l'épreuve nationale, terme de 6 niveaux).

Participation à la vie du mouvement

Cellule de base de la Fédération Départementale Générations Mouvement « Les Aînés Ruraux », notre club s'engage au niveau du canton. C'est ainsi qu'il prépare la **marche cantonale du mardi 25 avril**, proposant deux circuits sur nos terres, occasion pour les marcheurs de découvrir nos sentiers, nos paysages, nos villages par les commentaires fournis au long du chemin... avant de regagner Charly pour se sustenter... Nous participerons aussi à **l'assemblée générale de notre Fédération** le 24 mai, à La Chapelle de Guinchay.

Des moments récréatifs

Le repas de printemps, toujours très apprécié, est fixé au jeudi 18 mai, le restaurateur reste à choisir.

Conjointement avec le Centre Rural, nous accueillerons à la grange de Charly, **la troupe de Cluny « Au plaisir du théâtre »** le samedi 10 juin à 20 h. Après sa production (toujours excellente) acteurs et spectateurs se retrouveront pour le verre de l'amitié, autour de succulentes pâtisseries confectionnées par les dames du club.

Les quarante ans de notre club

Une journée festive

C'est dans la salle communale de Château, le jeudi 6 juillet que nous fêterons - à un jour près - cet événement. Nous travaillons actuellement au programme de cette manifestation et contactons des groupes qui nous aideraient à animer cet après-midi. Bien sûr, nous projetons pour l'automne, **une sortie** par covoiturage comme les deux dernières années, avec la découverte de notre riche environnement, ou bien pourrions-nous organiser **un voyage** sur une journée... Enfin, nous serions ravis d'accueillir de nouveaux retraités souhaitant nous rejoindre. Qu'ils n'hésitent pas à prendre contact...

Guy BACHELET, secrétaire.

Marché de Noël à Champrouge



Exercice incendie et secours à l'EHPAD de Champrouge

6 novembre 2016



Halte aux dégradations !



Les auteurs de ces actes irresponsables sont prévenus que la gendarmerie a été saisie ...



Un peu de détente... !

Les mots croisés de Marie-Pierre

Horizontalement :

A. Sous vêtement populaire - Symbole de l'argon. B. Crier dans les bois - Moi. C. Démonstratif - Mollusque. D. Des ponts en désordre - Pays étoilé. E. Sur la rose des vents - Etain. F. Maryland - Débauche. G. Atome - Préposition. H. Ceinture - Union européenne de radio-télévision. I. Naïveté. J. Froides et anglaises.

Verticalement :

1. Juron - Opération boursière. 2. Première rivière française - Cum jambis. 3. Un poisson en désordre - Sauvèrent le Capitole. 4. Légume-feuille très apprécié en salade - Commune de l'Orne. 5. Navigateur web en abrégé - Voleuse. 6. Il peut être bas ou moyen - Pour Lituanien. 7. Porté par une majorité - Esquimau. 8. Irrite - On ne peut l'être et l'avoir. 9. Grand art - Longues périodes

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A							■		
B		■			■	■		■	
C		■			■				
D						■	■		
E					■		■		■
F		■	■			■		■	■
G	■				■		■	■	■
H				■	■	■			
I				■		■			
J	■								

solution des jeux page 46

Calendrier Don du sang 2017



La mission première de l'Établissement Français du Sang (EFS) est de préparer et fournir aux établissements de santé les produits sanguins (concentrés de globules rouges, de plaquettes, plasmas...) qui seront transfusés aux malades qui en ont besoin.

L'EFS mène aussi des activités de recherche dans des domaines de pointe, contribuant aux progrès scientifiques et médicaux au service des patients : recherche sur les cellules sanguines, la thérapie cellulaire et tissulaire, en immunologie, en microbiologie, et recherche clinique...

Au moment où les besoins en produits sanguins sont particulièrement importants, l'EFS fait appel à une dynamique citoyenne et solidaire.

Faire don de son sang est une expérience singulière !

Aujourd'hui, le partage est un mode de vie ; quand il concerne le sang et la vie, l'expérience en est bien plus forte. Donner son sang, c'est partager son pouvoir, et transformer le don en vies. 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients.

Comme des millions d'autres Français, donnez votre sang et devenez un maillon d'une grande chaîne de solidarité, au cœur de l'économie du partage.

Les associations locales pour le don de sang bénévole vous communiquent le calendrier 2017 des collectes :

CLUNY – Salle des Griottons	SALORNAY SUR GUYE
Vendredi 6 janvier – 8 h 30 / 12 h 30	Mercredi 1 ^{er} février – 8 h 30 / 12 h 30
Vendredi 3 mars – 8 h 30 / 12 h 30	Vendredi 7 avril – 15 h 30 / 19 h 30
Vendredi 5 mai – 8 h 30 / 12 h 30	Vendredi 9 juin – 15 h 30 / 19 h 30
Vendredi 7 juillet – 15 h 30 / 19 h 30	Vendredi 4 août – 8 h 30 / 12 h 30
Vendredi 1 ^{er} septembre – 8 h 30 / 12 h 30	Mercredi 4 octobre – 8 h 30 / 12 h 30
Vendredi 3 novembre – 8 h 30 / 12 h 30	

Solutions des Jeux

1	V	2	2	I	E	L	L	E	2
1	b	U	E	B	I	F	I	L	E
H	O	B	I		b		U	E	B
e		I	O	И		E	И		E
t	W	D		O	B	e	I	E	
E	O	E	И	2		V		2	И
D	И	b	O	2	L		U	2	V
c	E		C	E		C	F	V	M
B	B	V	I	B	E		E	e	O
v	C	V	F	C	I	E		V	B
	L	S	3	v	2	e	L	8	a



Bibliographie

- (1) Julie Maeck Rédactrice en chef des Journaux de Guerre
- (2) Jean-Yves Le Naour Historien, auteur de : *1916 L'enfer*, Paris, Perrin, 2014.
- (3) Herodote.net
- (4) Wikipédia

COURS

Vivre à Mazille N°122

Directeur de publication : Jean-Marc CHEVALIER, Maire de Mazille
Ont collaboré : Guy BACHELET, Jacques BOURGEOIS, Jean-Marc CHEVALIER, Gérard MOYNE, Marie-Pierre PETTOZI, Rémi REBOUX, Jean-Claude VOUILLON
Création : Documents Service Tech : e plan
3 rue bigonnet 71000 Mâcon 03 85 38 02 17
Impression Documents service Tech : e plan : 220 exemplaires
Crédits photos : Guy BACHELET, Jacques BOURGEOIS, Jean-Marc CHEVALIER, Gérard et Martine MOYNE, Rémi REBOUX, Patrick SIMON, Jean-Claude VOUILLON
Dépôt légal : N° 3559 - 84

ÉTAT CIVIL

DU 1er AOUT 2016
AU 28 FEVRIER 2017



Ils nous ont quittés

Monsieur Jean-Claude BRETAIRE, veuf de Marcelle Maire ROBIN
Né le 22 novembre 1924 à CHASSIGNY SOUS DUN (Saône et Loire)
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 16 août 2016 en son domicile.

Monsieur Pierre Joannés BLANC, époux de Marie LAPALUS
Né le 10 avril 1938 à LONGESSAIGNE (Rhône)
Domicilié à MAZILLE, La Ville,
Décédé le 20 août 2016 en son domicile.

Monsieur Adriano MAZZOLO, veuf de Georgette DEBEAUNE
Né le 17 septembre 1932 à BASILIANO (Italie)
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 28 juillet 2016 à MÂCON (Saône et Loire).

Madame Paulette Claudine VEYRE,
Née le 23 février 1921 à LYON 2ème (Rhône)
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 13 septembre 2016 en son domicile.

Madame Renée GELIN, veuve de François Emile Henri NOËL
Née le 23 septembre 1927 à IGE (Saône et Loire)
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 28 septembre 2016 en son domicile.

Monsieur Robert DODARD, époux de Marie CORTAMBERT
Né le 11 février 1923 à PRISSÉ (Saône et Loire)
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 8 octobre 2016 en son domicile.

Madame Jeanne Marie Alice LEBLANC
Née le 12 juin 1914 à SIVIGNON (Saône et Loire)
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 25 octobre 2016 en son domicile.

Monsieur Patrick, Jean, Marc MATHIEU, divorcé de Jeannine CHARVET
Né le 22 juillet 1958 à DIJON (Côte d'Or)
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 18 octobre 2016 à CLUNY (Saône et Loire).
Inhumé au cimetière de Mazille le 17 novembre 2016,

Madame Marcelle LARDET née ROUX,
Née le 27 juin 1929,
Décédée le 12 novembre 2016 à CLUNY.

ÉTAT CIVIL

suite

Monsieur Louis Joseph RAFFIN,

Né le 22 janvier 1929 à BUFFIERES (Saône et Loire)
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 31 décembre 2016 en son domicile.

Madame Marguerite Andrée MOUNIER,

Née le 3 mars 1926 à PARIS 12ème (Paris)
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 16 janvier 2017 en son domicile.

Monsieur Jean Bernard BASTIEN, époux de Monique Léonie Jacqueline Marie ROBIN

Né le 13 octobre 1931 à MÂCON (Saône et Loire)
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 21 janvier 2017 en son domicile.

Monsieur Henri CORTOT,

Né le 21 novembre 1936 à MÂCON (Saône et Loire)
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 29 janvier 2017 en son domicile.

Madame Lucienne Marie CHAUVET, veuve de Jean-Claude BONIN,

Née le 7 janvier 1916 à OYONNAX (Ain)
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 31 janvier 2017 en son domicile.

Monsieur Jean Jacques Adrien RUSTE

Né le 17 juillet 1928 à SUIN (Saône et Loire)
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 14 février 2017 en son domicile.

Ils sont nés

Naissance de Simon VINCENT fils de Mathieu VINCENT et Sarah Gloria RIBEIRO

Né le 22 août 2016 à MACON (Saône et Loire),
Domiciliée à MAZILLE, La Roche

Naissance de Leandro LONG FAVIER fils de Anthony, Paul, Lucien LONG et Elise FAVIER

Né le 9 octobre 2016 à MACON (Saône et Loire),
Domiciliée à MAZILLE, l'Epine



PIRATAGE INFORMATIQUE



Certains habitants de Mazille (et d'ailleurs...)
ont reçu ce courriel (ou similaire):



Bonjour (votre prénom),

Je suis actuellement à Lille ; Je viens de me faire voler mes papiers et mon argent.
Merci de me dépanner et de me répondre par mail.
cordialement
Signature (prénom et nom d'une de vos connaissances).

NE REPONDEZ SURTOUT PAS A CE « POURRIEL » C'est une tentative d'arnaque ; en répondant, vous risquez de perdre votre messagerie, vos contacts, etc... avec tout ce que cela implique...

Avis ; c'est du vécu...

